

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUILLET 2020

En date du 3 juillet 2020, le Conseil Municipal de la commune d'Ambarès et Lagrave a été convoqué en session ordinaire pour le 10 juillet, à 8h.

Ordre du Jour :

*** Dossier présenté par M. GUENDEZ, MAIRE**

- *Elections sénatoriales - Désignation des délégués suppléants*

PRESENTS : M. GUENDEZ, Mme BRET, M. CASOURANG, Mme BASQUE, M. DE OLIVEIRA, Mme GOURVIAT, M. LAGOFUN, Mme RICHARD, M. AMIEL, Mme CERQUEIRA, M. DELAUNAY, Mme MOULON, M. SICRE, Mme BOULESTEIX, Mme GUERICOLAS, M. BARRIERE, M. MERCIER, Mme PINEAUD, M. GIROU, Mme QUENTEL, Mme PILET-DUFOURCQ, M. LACOSTE, M. FLORES, Mme DESJAMBES, M. LOURTEAU, M. SELLIER

ABSENTS EXCUSES : Mme DA, M. HOFFMANN, M. RODRIGUEZ, Mme BARBEAU, M. RAIMANT, M. POULAIN, M. PORET

POUVOIRS :

Mme DA donne pouvoir à M. GUENDEZ
M. HOFFMANN donne pouvoir à Mme RICHARD
M. RODRIGUEZ donne pouvoir à M. CASOURANG
Mme BARBEAU donne pouvoir à Mme BRET
M. PORET donne pouvoir à M. LOURTEAU

26 présents
7 absents
5 pouvoirs
Soit : 31 votants

Monsieur le Maire : Bonjour à toutes et à tous, on va commencer ce 1^{er} conseil municipal particulier puisqu'il n'y a qu'un point à l'ordre du jour. On a reçu les instructions du ministère de l'intérieur assez tardivement ce qui fait qu'on a dû convoquer rapidement ce conseil municipal pour désigner les membres suppléants amenés à conforter la liste des grands électeurs pour désigner nos sénateurs.

En préambule, je voudrais vous remercier d'être présent. Le quorum est atteint et je vais désigner un secrétaire de séance et je propose la candidature d'Annabelle GOURVIAT. Etes-vous tous d'accord ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne les pouvoirs. Celui de Monsieur RAIMANT est annulé puisque Monsieur POULAIN est aussi absent.

Monsieur le Maire : On vous a remis dans vos pochettes vos codes intranet qui sont confidentiels. L'intranet sera opérationnel à partir du 23 juillet. D'ici là, on va doubler les informations par mail, mais vous trouverez aussi toutes les informations sur le site intranet. On a prévu une petite formation pour vous montrer les fonctionnalités de ce site afin de découvrir ce qui peut être réalisé avec cet outil qui est magique et peut nous faciliter la vie lorsque l'on n'est pas sur place. On va aussi vous remettre tout à l'heure le double des clés de vos boîtes aux lettres qui se situe dans le hall. Vous avez déjà une invitation pour le 14 juillet en configuration normale et une mise en place des gestes barrière pour que cette manifestation se déroule dans de bonnes conditions.

Un point aussi sur les interpellations que vous êtes amenés à faire auprès des différents services. Ils ont une charge de travail importante et pour les nouveaux élus et anciens, pour les demandes qui ne nécessitent pas une instruction importante, vous pouvez les demander aux agents des services mais pour les demandes qui nécessiteraient une recherche plus importante, je demanderais qu'elles transitent par écrit auprès des responsables de groupe car si on est 33 à interpellier chaque service, ils vont passer plus de temps à nous répondre qu'à travailler. C'est juste une mesure pour faciliter notre relation aux différents services et pour éviter de les inonder de travail et de les détourner de leurs fonctions premières.

Dossier présenté par Monsieur GUENDEZ, Maire

N° 29/20 Elections sénatoriales - Désignation des délégués suppléants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 1_.285 du Code Electoral, dans les communes de 9000 à 30 799 habitants, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit. Il n'y a en outre pas lieu d'élire de délégués supplémentaires.

En revanche, des suppléants sont élus dans toutes les communes, y compris dans les communes de 9000 à 30 799 habitants qui ne disposent que de délégués de droit. Ceux-ci sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation de fonctions de conseiller municipal de ces délégués.

Pour la commune d'Ambarès et Lagrave, le nombre de suppléants à élire est fixé à 9.

Les suppléants sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste déposée.

Pour être suppléant, le candidat doit être de nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être suppléants, les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de suppléants. Aucune personne extérieure au conseil municipal ne peut présenter de candidats. Les listes peuvent être complètes (9 candidats) ou incomplètes. Chaque liste de candidats aux fonctions de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (loi du 2 août 2013).

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre et doit contenir :

- le titre de la liste présentée _ les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance des candidats dans l'ordre de présentation.

Les listes sont déposées auprès du Maire. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin

APRES AVOIR DELIBERE

Monsieur le Maire : Pour notre liste nous proposons la liste suivante :

Christelle SABOURDY, Jean-Jacques MASSE-LONGCHAMPS, Simonne GOMEZ, Jérémie KORJANEVSKI, Tatiana CARRERAS, Dominique COUDERC, Delphine DUMAS, Charles ROCHAT et Sylvie DE PEDRO BARRO

La liste de Monsieur POULAIN : Elodie VILLENGENTE, Stéphane MAVEYRAUD, Ilkiz SENER, Romain CHAVENT, Sarah HARZI, Thierry CLEMENT, Adeline ROZIER, Jérôme MOSNIER, Elisabeth DA COSTA

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je vais désigner un secrétaire pour superviser l'élection et je propose Justine BASQUE.

Les élus sont appelés par leur nom pour voter.

Monsieur le Maire : si l'un d'entre vous veut superviser le dépouillement, je vous laisse le choix. Madame PILET-DUFOURCQ et Madame BASQUE peuvent officier, dépouiller et annoncer les votes.

APRES AVOIR PROCEDE AU DEPOUILLEMENT :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 31

ONT OBTENU :

Liste de M. GUENDEZ : 28 voix

Liste de M. POULAIN : 3 voix

AYANT OBTENU la majorité absolue, la liste de Monsieur GUENDEZ l'emporte

Les délégués suppléants sont Christelle SABOURDY, Jean-Jacques MASSE-LONGCHAMPS, Simonne GOMEZ, Jérémie KORJANEVSKI, Tatiana CARRERAS, Dominique COUDERC, Delphine DUMAS, Charles ROCHAT et Sylvie DE PEDRO BARRO GOMEZ, Jérémie KORJANEVSKI, Tatiana CARRERAS, Dominique COUDERC, Delphine DUMAS, Charles ROCHAT et Sylvie DE PEDRO BARRO

Monsieur le Maire : L'ordre du jour est clos. Vous verrez lors du prochain conseil municipal, on proposera un règlement intérieur qui cadrera les questions diverses qui peuvent être proposées au conseil municipal et régler les modes de fonctionnement de cette instance. Je vous remercie et vous souhaite une bonne journée.

La séance est levée à 8h45

Le MAIRE,

M. GUENDEZ,

M. CASOURANG

Mme BRET

M. LAGOFUN

Mme GOURVIAT

M. DELAUNAY

Mme CERQUEIRA

M. RODRIGUEZ

Mme BASQUE

M. SICRE

Mme BARBEAU

M. GIROU

M. BOULESTEIX

M. MOULON

M. HOFFMANN

M. BARRIERE

M. DE OLIVEIRA

Mme PINEAUD

Mme DA

Mme RICHARD

M. MERCIER

Mme GUERICOLAS

M. AMIEL

M. RAIMANT

M. LACOSTE

Mme PILET DUFOURCQ

M. POULAIN

Mme QUENTEL

M. SELLIER

Mme DESJAMBES

M. FLORES

M. LOURTEAU

M. PORET

